

Le Moniteur Acadien

ORGANE DES POPULATIONS FRANCAISES DES PROVINCES MARITIMES.

NOTRE RELIGION. NOTRE LANGUE ET NOS COÛTUMES.

JOURNAL HEBDOMADAIRE]

Shédiac, N.-B., 26 Jeudi, Septembre 1912.

Vol. XLVI---No. 13

ADRESSES D'AFFAIRES

Dr J. A. LEGER
SHÉDIAC, N. B.

Bureau bâtime Martin McDonald. Résidence
côté de la rue Ste-Anne et de la grand'rue.

Dr L. Eric Robidoux

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

Bureau et résidence : Côté de la rue Queen et
grand'rue
SHÉDIAC, N. B.

Dr J. A. Gaudet,

MÉDECIN-CHIRURGIEN

ST-JOSEPH, MEMRAMCOOK

Les maladies des yeux et des oreilles sera
traitées comme auparavant.

Dr T. J. Bourque

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

RICHIBOUCTOU, N. B.

Consultation à toute heure du jour et de la nuit
Pharmacie de première classe—Drogues, par-
fums, articles de toilette et de fantaisie, cigares
et tabacs de choix.

Dr A. Sormany

SHÉDIAC N. B.

Au-dessus de l'épicerie McNeil, Tél.
Résidence—Maison de M. Simon Poirier, Tél.
26 Sept., 1911—

Dr A. R. Myers

RÉCEMENT DES HOPITAUX DE LONDRES

ET DE BERLIN.

MÉDECIN ET CHIRURGIEN

La chirurgie une spécialité.
Heures de Bureau : 2 à 4 p.m., 7 à 9 p.m.
15 rue Alma, MONCTON

Dr. M. A. Oulton,

SHÉDIAC, N. B.

Bureau : Ancien bureau du Dr. L. J. Belliveau.
24 oct. 1911.

W. A. Russell

AVOCAT, AGENT D'ASSURANCE,

COLLECTEUR, ETC.

SHÉDIAC, N. B.

Collecte les comptes avec expédition et exécute
toute instruction avec ponctualité.

E. R. McDonald,

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, AGENT

D'ASSURANCE, ETC.

SHÉDIAC, N. B.

Bureau à côté de la Pharmacie Léger.

26 sept. 1910.

FERD. J. ROBIDOUX

AVOCAT, SOLICITEUR, NOTAIRE

PUBLIC, ETC.

RICHIBOUCTOU, N. B.

Argent à prêter sur hypothèque.

McQUARRIE & ARSENAULT

AVOCATS, NOTAIRES PUBLICS, ETC.

Summerside, P.E.I.

Argent à prêter

Neil McQuarr Aubin E. Arsenault

ANTOINE J. LEGER, B. A.

Avocat, Notaire Public, Etc.,

Bureau : Grand'rue, Moncton, N. B.

26 sept. 07.

Thomas W. Butler,

Avocat, Solliciteur, Notaire Public, Ar-

bureau-en-Equité, et Greffier de la Paix.

NEWCASTLE, N. B.

S'occupe d'assurance contre le feu et 75c la vie

27 mars 08—c

Hommage a Mgr LeBlanc.

Discours de l'Hon Juge P. A. Landry à l'as-
semblée tenue à Moncton le 17 Septembre

Pour mieux faire connaître les in-
tentions des organisateurs de la dé-
monstration que les Acadiens sont à
organiser à l'occasion du sacre de
Mgr LeBlanc, nous résumons ci-après
les remarques faites à Moncton par
Son Honneur le Juge Landry :

Discours de l'hon. Juge Landry

M. LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Dans mon expérience, toujours agré-
able, mais déjà longue et beau-
coup variée, à assister à des assem-
blées d'amis et de compatriotes, ja-
mais je n'ai assisté avec plus de joie
et de contentement, jamais, il me sem-
ble, nous sommes-nous réunis attirés
par un événement d'un intérêt pour
nos compatriotes, plus général et cau-
sant le même esprit d'unité dans le
but qui nous réunit.

Le contraste entre les sentiments de
crainte, de méfiance, d'incertitude,
partagés par les petits groupes qui de-
puis plus de quinze ans se réunissaient
de temps à autre pour parler des cho-
ses qui intéressaient notre race, et les
sentiments de joie, de contentement et
de reconnaissance qui nous animent
aujourd'hui, est des plus frappants.

Autrefois nous nous réunissions pour
supplier, pour prier, pour demander,
et quelquefois pour nous plaindre, ja-
mais pour réclamer ; autrefois, occu-
pant une position moins forte, nous
avions à nous adresser à des voisins
munis de positions de haute autorité,
qui nous connaissaient guère, qui se
méfiaient, sans bonnes raisons, de nous,
et de nos procédés, qui interprétaient
mal, quoique sincèrement, nos aspira-
tions, qui nous traitaient comme des
rebelle quand nous n'étions qu'en-
fants soumis, même lorsque nous
osions demander notre place sous le
soleil. Autrefois nous ressentions un
besoin, presque, de nous plaindre du
peu d'égard montré à nos désirs res-
pectueusement exprimés, du peu de
sympathie manifestée pour nos plus
chères aspirations, et de l'indifférence
avec laquelle l'on traitait nos suppli-
cations franches, sincères et filiales
même.

Aujourd'hui nous sommes ici pour
exprimer notre reconnaissance au
Saint-Siège et pour remercier son re-
présentant au Canada, Son Excellence
Mgr Stagni, pour reconnaître l'acte de
justice du haut clergé des diocèses des
Provinces Maritimes, pour affirmer de
nouveau notre attachement inébran-
lable au Saint-Père et aux autorités et
pour saluer, d'un commun accord, notre
premier Evêque d'origine acadienne.

Hâtons-nous d'abord de dire que
nous acceptons avec reconnaissance et
sans arrière-pensée, la faveur accordée
à notre distingué compatriote,
Mgr LeBlanc ; que nous lui souhaitons
les grâces d'état pour l'accomplisse-
ment le plus fidèle et le mieux cou-
ronné de succès possible, et surtout le
don du Saint-Esprit, de rendre justice
égale à toutes les âmes confiées à ses
soins pontificaux. Prions que son sa-
cre soit le commencement d'une ère de
bonne entente et de cordiale sympa-
thie entre tous les groupes qui com-
posent son diocèse important, et que
cette bonne entente se répande dans
tous les coins et recoins des centres

catholiques des Provinces Maritimes.
Joignons-nous avec empressement aux
bons offices de nos frères parlant une
autre langue pour recevoir dignement
notre nouvel Evêque ; demandons d'être
tous acceptés comme frères en re-
ligion sans distinction de race, suivant
ainsi le bel exemple des bons Evêques
qui ont recommandé notre compatriote,
et du Saint-Siège qui a agi sur cette
recommandation. Profitons de la
présente occasion pour dire que tout
malaise né d'un passé qui nous a fait
quelquefois, songer, peut-être injuste-
ment, que les voies par lesquelles nous
avons cherché à obtenir faveur étaient
pénibles, difficiles et longues, est effacé,
et souhaitons que l'élévation de
Mgr LeBlanc unisse de cœur et d'esprit
toutes ses ouailles. C'est le désir
ardent des Acadiens. Jamais, comme
race, avons-nous songé que la masse
de la belle et chrétienne intelligence
de nos concitoyens catholiques parlant
l'anglais était hostile à notre avan-
cement dans le sentier de l'épiscopat, et
aujourd'hui, malgré les obstacles qui
se sont présentés à nos désirs dans le
passé, nous désirons marcher avec eux
la main dans la main dans la voie du
progrès de notre religion commune.

Maintenant, que nous reste-t-il à
faire comme réunion représentative
des Acadiens ?

Premièrement, une organisation
pour attirer l'attention universelle de
tous nos compatriotes de n'importe
quel pays, sur l'importance d'exprimer
d'une manière tangible notre re-
connaissance et notre joie. Le meilleur
moyen, d'après moi, est la présen-
tation d'une bourse à notre nouvel
Evêque, à laquelle bourse aura contri-
bué toute la population Acadienne,
hommes, femmes et enfants. Que les
noms de tous les souscripteurs soient
inscrits sur une liste qui devra passer à
l'histoire, que chaque donateur n'at-
tache pas plus d'importance à la somme
donnée qu'au fait de faire figurer
son nom sur une liste qui redira à nos
descendants le nombre et la foi des
Acadiens d'aujourd'hui. Que cette
présentation soit accompagnée d'une
adresse au nom de tous les Acadiens,
et qu'elle se fasse le jour du sacre ou
à un jour et à un lieu indiqués par
Monseigneur lui-même. Que chaque
curé des paroisses où il y a des Aca-
diens attire, du haut de la chaire même,
l'attention de ses paroissiens Aca-
diens sur le mouvement.

Que la somme donnée par un cha-
cun ne soit pas publiée, mais que la
somme totale de chaque paroisse, avec
les noms des paroissiens ayant contri-
bué, soit publiée comme contribution
de la paroisse ou de la mission. Les
contributeurs des Etats-Unis ou d'ail-
leurs hors des Provinces Maritimes,
pourront se grouper eux-mêmes par
districts ou par paroisses. Et que des
arrangements soient faits pour une
aussi grande assistance que possible
de nos compatriotes au sacre du nou-
vel Evêque.

Ici je ne parle qu'au nom des laï-
ques. Je sais que le clergé a déjà fait son
devoir en grande partie et qu'il verra à
ce qu'une adresse de sa part parlant
pour lui et au nom de ses ouailles
dans le diocèse, soit présentée le jour
du sacre.

Donc, mes compatriotes Acadiens,
à l'œuvre sans retard et avec généro-
sité.

La Banque de Montréal

Etablie en 1817

Capital, \$16,000,000 | Fonds de réserve, \$16,000,000
Profits encore à partager, \$1,855,185.36

Bureau principal, Montréal— Succursale à Shédiac, N. B.

Où l'on transige toute espèce d'affaires de banque.

DÉPARTEMENT DE BANQUE D'ÉPARGNES—Intérêt aux taux cu-
rants sur les dépôts de \$1.00 en montant.

Les affaires par la malle sont expédiées avec soin et promptitude.

F. J. McDONALD, Gerant, - Shédiac, N. B.

Lettre Encyclique de N. S. P.
Pie X.

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux Archevêques et Evêques de l'Amé-
rique Latine

Sur la condition des Indiens.

PIE X, Pape.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Vivement ému de la déplorable con-
dition des Indiens de l'Amérique du
Sud, Notre illustre prédécesseur Be-
noît XIV plaidé leur cause avec
beaucoup de force, vous le savez, dans
sa Lettre *Immensa Pastorum*, du 22
décembre 1741. Nous la rappelons
spécialement à votre souvenir, car ce
qu'il déplorait dans cette Lettre,
Nous avons Nous aussi, à en gémir,
en bien des endroits. Benoît XIV, en
effet, s'y plaint entre autres choses
de ce que, malgré les longs et nom-
breux efforts du Siège apostolique
pour relever la misérable condition
de ces peuples, il y ait ce pendant en-
core "des catholiques qui, totalement
oubliés des sentiments de la charité
qui est répandue dans nos cœurs par
l'Esprit Saint, osent réduire en esclav-
ge, vendre à d'autres comme esclaves,
ou dépouiller de leurs biens, les
malheureux Indiens privés encore de
la lumière de la foi, ou même régéné-
rés dans le saint baptême, et se com-
portent à leur égard de telle sorte
qu'ils les détournent plutôt d'embras-
ser la foi du Christ et les poussent à
la prendre en haine."

La pire de ces indignités, l'esclav-
age proprement dit, avait été, grâce
à la miséricorde de Dieu, peu à peu
détruit, et pour qu'il soit publique-
ment aboli au Brésil et dans les au-
tres régions. L'Eglise, maternellement,
avait beaucoup insisté auprès des
chefs éminents de ces Républiques.
Et, Nous le déclarons voientiers,
n'eussent été les nombreux et graves
obstacles des circonstances et des
lieux, leurs décisions auraient rencon-
tré un bien meilleur succès.

Aussi quoi qu'il ait été réalisé déjà
pour les Indiens, plus considérable
est ce qui reste encore à faire.

Nous estimons crime et forfait ce
que l'on se permet ainsi contre eux.
Nous en avons horreur, et ce malheu-
reux peuple Nous inspire une pro-
fonde pitié.

Qu'y a-t-il d'aussi cruel et d'aussi
cruel et d'aussi barbare, en effet, que
de frapper les hommes de verges ou
de lames rougies pour les motifs sou-
vent les futiles, et bien des fois pour
la simple envie de persécuter, ou
bien, après les avoir soudainement
saisis, de les tuer par cent et par mille
à la fois, ou de dévaster leurs ha-
meaux et leurs villages jusqu'à l'ex-
termination des indigènes ? Il y a peu
d'années, Nous avons appris que plu-
sieurs tribus avaient été ainsi presque
entièrement détruites. L'âpre désir
du gain, sans doute, rend les âmes

barbares, mais le climat et la nature
de ces régions y contribuent aussi
beaucoup. En ces pays, en effet sévit
un vent chaud, qui infuse au sang
comme une sorte de langue et éner-
ve la vertu. Dépourvu de pratiques
religieuses, loin de la surveillance de
l'Etat et presque de toutes les rela-
tions sociales, il est facile alors, lors-
qu'on n'a pas encore perdu toutes
mœurs, de commencer pourtant à en
avoir de dépravées et, peu à peu, bri-
sant les barrières du droit et du de-
voir, d'en venir à toutes les monstru-
osités du vice.

La faiblesse ni du sexe ni de l'âge
n'est épargnée, et l'on a honte de rap-
peler les crimes et les infamies qui ac-
compagnent la capture et la vente des
femmes et des enfants, car, en vérité,
ils dépassent les plus bas exemples de
la turpitude païenne.

Et Nous même naguère, lorsque
parvinrent les bruits de ces faits. Nous
hésitâmes à ajouter foi à tant d'atro-
cité, tellement ils nous semblaient in-
croiables. Mais après en avoir été
certifié par les plus imposants témoi-
gnages, par les vôtres, pour la plu-
part, Vénérables Frères, par les délé-
gués du Siège apostolique, les mis-
sionnaires et d'autres hommes dignes
de foi, le moindre doute ne Nous est
plus permis sur la vérité de
ces choses.

Aussi, depuis longtemps, dans la
pensée de Nous efforcer de remédier
autant qu'il est en Nous à de si grands
maux, Nous supplions Dieu, dans une
humble prière, de vouloir bien Nous
en indiquer le moyen opportun.

Créateur et très aimant Rédemp-
teur de tous les hommes, puisqu'il
Nous a inspiré de travailler au salut
des Indiens, il Nous donnera certaine-
ment le moyen d'aboutir à ce projet.

Ce qui Nous console bien, en at-
tendant, c'est l'empressement des chefs
de ces Républiques à repousser de tout
leur pouvoir cette forme fâcheuse et salis-
sante ignominie de leurs Etats, et
Nous ne pouvons assez les en louer
et approuver. Mais dans ces contrées
éloignées des centres de l'autorité, et
la plupart du temps inaccessibles, les
tentatives pleines d'humanité de pou-
voir civil, soit à cause de la souplesse
avec laquelle ces artisans du mal sa-
vent passer à temps la frontière, soit
à cause de l'inertie et de la perfidie des
gouverneurs, souvent sont des effia-
ces et même absolument vaines. Et
c'est pourquoi, si à l'action de l'Etat
s'ajoute l'action de l'Eglise, les résul-
tats souhaités alors seront bien plus
féconds.

Aussi, Vénérables Frères, c'est à
vous, avant tous les autres, que nous
faisons appel afin que vous apportiez
un souci tout particulier et toutes vos
pensées à cette cause qui est digne en
tous points de vos fonctions et de votre
charge pastorale. Et, tout en laissant
libre champ à votre sollicitude et à
votre zèle, Nous vous exhortons ins-
tamment, per-dussus tout, à promou-
voir sans défaillance chacune des ins-
(Suite à la 8e page)